Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260310-202603011-DE

2026-03-011
Séance du Mardi 10 Mars 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	19
Présents	19
Absents représentés	
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le dix Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt six Février deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, Mme PERCHE Olivia, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève, Mme GALLAIS Christine, Mme LEHUGER Virginie, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume, Mme DENIS Alexandra

Excusés :

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GALLAIS Christine

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-03-011 – FONDS DE CONCOURS – Attribution du fonds métropolitain de transition écologique pour la rénovation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260310-202603011-DE

Sur proposition du comité d'engagement « FMTE » du 22 janvier 2026, le bureau métropolitain du 5 mars 2026 de Rennes Métropole a émis un avis favorable concernant le projet de rénovation de la mairie porté par la commune de BRECE.

Le montant du FMTE attribué pour ce projet est de 23 975 €.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment l'article 186 et suivants ;
- Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, notamment l'article 77;
- Vu la loi du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique et des territoires et d'affirmation des métropoles ;
- Vu la délibération N° C 23.172 du 16 novembre 2023 approuvant les termes du nouveau dispositif du fonds métropolitain de transition écologique et de soutien à l'investissement communal par Rennes Métropole ;n° B2026
- Vu la décision du Bureau métropolitain n° B2026 en date du 5 mars 2026 accordant un fonds métropolitain à la commune de Brécé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

– accepte l'attribution du fonds métropolitain de transition écologique d'un montant de 23 975 € pour le projet de rénovation de la mairie,

– autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours par Rennes Métropole.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)